

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DE LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL

La Commission scolaire English-Montréal a tenu une réunion extraordinaire le mardi 9 juillet 2024, à 19 h 00, dans la salle de conférence Laurence Patterson sise au 6000, av. Fielding.

Commissaires présents :

M. Joe Ortona, président
M. James Kromida, vice-président
M. Mario Bentreovato, commissaire – via TEAMS
M. Agostino Cannavino – via TEAMS
M^{me} Maria Corsi, commissaire parent
M. Jamie Fabian, commissaire
M. Julien Feldman, commissaire – via TEAMS
M^{me} Ellie Israel, commissaire
M. Joseph Lalla, commissaire
M. Pietro Mercuri, commissaire
M. Mario Pietrangelo, commissaire
M. Tony Speranza, commissaire parent
M. Daniel Tatone, commissaire parent

Commissaires non présents :

M^{me} Sophie De Vito, commissaire
M^{me} Rosemarie Federico, commissaire parent (Excusée)

Administrateurs présents :

M. Nicholas Katalifos, directeur général
M^{me} Pelagia Nickoletopoulos, directrice générale adjointe – Éducation
M^e Jack Chadirdjian, directeur général adjoint – Administration
M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale – via TEAMS

M. Jimmy Giannacopoulos, directeur de secteur, ouest
M^{me} Angela Spagnolo, directrice de secteur, SEAFP
M. Mario Cardin, directeur, Ressources matérielles
M^{me} Livia Nassivera, directrice, Services financiers
M^{me} Julie René de Cotret, directrice, Services aux élèves
M^{me} Anna Sanalidro, directrice, Services éducatifs
M^e Magdalena Sokol, directrice, Services juridiques
M. Bob Thomas, directeur, Services des technologies de l'information
M^{me} Ann Watson, directrice, Ressources humaines
M^{me} Angela Vaudry, directrice adjointe, Ressources humaines
M. Mike Cohen, gestionnaire, Marketing et communications
M^{me} Brigida Sellato, conseillère, Secrétariat général

1.	<p><u>Reconnaissance du territoire</u></p> <p>Nous tenons/je tiens à souligner que la Commission scolaire English-Montréal est située sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé des Kanien'kehá:ka*. Nous sommes reconnaissants de vivre, d'apprendre et de travailler à Tiohtiá:ke*, qui fut longtemps un lieu de rassemblement et d'échange pour de nombreuses Premières Nations et qui abrite aujourd'hui divers groupes autochtones et autres.</p> <p>En tant que commission scolaire, il importe de reconnaître le rôle historique et continu des institutions scolaires dans la perpétuation des injustices envers les communautés autochtones. Nous nous engageons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à sensibiliser le personnel et les élèves à la véritable histoire et aux réalités actuelles des peuples autochtones sur ce territoire que nous appelons aujourd'hui le Canada; • à célébrer les contributions culturelles et les connaissances des nombreuses communautés inuites, métisses et des Premières Nations; • à écouter et amplifier les voix des peuples autochtones; • et à nouer des partenariats avec les membres des communautés autochtones locales. <p>Nous offrons cette reconnaissance en guise de premier pas et d'engagement public dans notre processus continu vers la réconciliation et la justice pour les peuples et les communautés autochtones.</p>
2.	<p><u>Avis de réunion extraordinaire</u></p> <p>Il est confirmé par M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale, qu'un avis de convocation à la présente réunion extraordinaire a été donné.</p>
3.	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIA CORSI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 11-0-0. Motion adoptée. (M. M. Benvolato et M. D. Tatone absents lors du vote)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 24-07-09-3</u></p>
4.	<p><u>Réunion à huis clos</u></p> <p><u>4.1 Motion de suspension et de réunion à huis clos</u></p> <p>Sur une motion de M. Tony Speranza, la réunion est tenue à huis clos à partir de 19 h 03, tous sont en faveur.</p> <p>Fin de la réunion à huis clos à 19 h 08.</p>
	<p>M. Daniel Tatone se joint à la réunion à 19 h 07.</p>
5.	<p><u>Adoption des résolutions de la réunion à huis clos</u></p> <p><u>4.2 Licenciement de l'employé n° 320 448 777</u></p> <p>ATTENDU QUE la personne salariée n° 320 448 777 a été formellement relevée de ses fonctions le 10 juin 2024, conformément à la clause 5.7-02 de la convention collective du personnel enseignant;</p> <p>ATTENDU QU'une enquête appropriée a été menée;</p> <p>ATTENDU QUE le syndicat a été informé par un avis écrit de l'intention de la commission scolaire de résilier l'engagement de la personne salariée n° 320 448 777;</p>

	<p>ATTENDU QU'il a été confirmé que le motif à l'origine du licenciement est la négligence dans l'exercice de ses fonctions ainsi qu'un comportement immoral;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMIE FABIAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QU'en vertu de la clause 5.7-00 de la convention collective du personnel enseignant, le contrat d'engagement entre la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) et la personne salariée n° 320 448 777 soit résilié sur-le-champ et qu'à compter du 9 juillet 2024, ladite personne salariée soit renvoyée de la commission scolaire.</p> <p>Vote : 11-0-1. Motion adoptée. (M. A. Cannavino s'est abstenu et M. M. Bontrovato absent lors du vote)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 24-07-09-4.2</u></p>
6.	<p><u>Période de questions</u></p> <p>Le président, M. Joe Ortona, répond aux questions de M. Chris Eustace concernant le point suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise à jour concernant les frais juridiques engagés en lien avec les lois 21, 96 et 40
7.	<p><u>Budget de fonctionnement, de service de la dette et d'investissement 2024-2025</u></p> <p>ATTENDU QUE l'article 277 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> (chapitre I-13.3) stipule que la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) doit adopter son budget de fonctionnement, de service de la dette et d'investissement pour l'année scolaire 2024-2025 et le transmettre au ministre de l'Éducation;</p> <p>ATTENDU QUE la CSEM adopte un budget de fonctionnement pour l'année scolaire 2024-2025 dans lequel les dépenses surpasseront les revenus dans une proportion de 9 669 057 \$ et que cette somme est égale à la limite de 15 % fixée pour l'appropriation du surplus accumulé au 30 juin 2023, exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains et du montant des provisions relatives aux offres salariales net des subventions anticipées pour ces offres;</p> <p>ATTENDU QUE le budget est basé sur les Paramètres de consultation reçus le 11 juin 2024 et le 17 juin 2024;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION, QUE le budget de fonctionnement, de service de la dette et d'investissement qui affiche des revenus de 438 503 266 \$ et des dépenses de 448 172 323 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, tel qu'il est énoncé dans la documentation soumise à la réunion.</p> <p>Vote : 11-1-1. Motion adoptée. (M. A. Cannavino a voté contre et M. J. Lalla s'est abstenu)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 24-07-09-7</u></p>
	<p>M. Mario Bontrovato se joint à la réunion à 19 h 36.</p>
8.	<p><u>Taux de rémunération du personnel électoral pour les élections scolaires 2024</u></p> <p>ATTENDU QUE l'article 30 de la <i>Loi sur les élections scolaires visant à élire certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones</i> stipule que la commission scolaire fixe le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMIE FABIAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les tarifs indiqués dans les tableaux ci-joints sur les taux de rémunération du personnel électoral et les frais de déplacement et de logement fournis par Élections Québec soient accordés aux membres du personnel électoral requis, sur présentation des pièces justificatives.</p> <p>Vote : 13-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 24-07-09-8</u></p>

9. Clôture de la réunion

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la séance soit levée à 19 h 37.

Vote : 13-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 24-07-09-9

Signé à Montréal, _____

M. Joe Ortona, président

M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale